TL 6538-1

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11909
12 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 DECEMBRE 1975, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution 3485 (XXX) concernant la question des territoires sous administration portugaise, adoptée par l'Assemblée générale à 2439ème séance plénière, le 12 décembre 1975.

Au paragraphe 6 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale :

"6. Appelle l'attention du Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 3 de l'Article 11 de la Charte, sur la situation critique dans le territoire du Timor portugais et lui recommande de prendre d'urgence des mesures pour protéger l'intégrité territoriale du Timor portugais et le droit inaliénable de son peuple à l'autodétermination;"

Le Secrétaire général
(Signé) Kurt Waldheim